



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° • 56-2022-067**

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2022

Sommaire

5603_Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan (DDETS) / Direction

- 56-2022-07-27-00001 - Arrêté du 27 juillet 2022 portant subdélégation de Mr Cyril Duwoye aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2,3, 5 et 6 du budget de l'Etat (1 page)
- 56-2022-07-27-00002 - Arrêté du 27 juillet 2022 portant subdélégation de signature de Mr Cyril DUWOYE directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan aux agents de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Morbihan (2 pages)

Page 3

Page 4



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Cyril DUWOYE
aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes
et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets pris pour son application ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Ministre de l'intérieur et des outre-mer du 7 juillet 2022 portant cessation de fonctions de M.MATHURIN Joël en qualité de préfet du Morbihan ;

VU le décret du 14 juin 2019 portant nomination de M.Guillaume QUENET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021, nommant M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan, à compter du 1er avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités responsable d'unités opérationnelles pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril DUWOYE, la délégation qui lui est consentie en matière d'ordonnancement secondaire par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2022 sera exercée par :

- Monsieur Yann LOSSOUARN directeur départemental adjoint
- Monsieur Eric BOIREAU, directeur départemental adjoint
- Madame Gaëlle BACILIERE, responsable du service lutte contre l'exclusion et protection des personnes
- Madame Anne MORICE, adjointe à la responsable du service LCEPP
- Madame Nathalie BARAUD-FEFEU, cadre en charge des politiques de l'asile et de l'intégration pour les BOP 303 et 104 .

Article 2 : L'arrêté du 8 juin 2022 portant subdélégation de signature de M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des Solidarités du Morbihan aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Article 4 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan et les subdélégués désignés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

A Vannes, le 27 juillet 2022
Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
Cyril DUWOYE

Tél : 02 22 07 20 20 / 02 97 26 26 26
Mél : ddets-direction@morbihan.gouv.fr
32 bd Résistance - BP N°62541 - 56019 Vannes
Parc Pompidou - rue de Rohan - BP N°70519 - 56017 VANNES Cedex



PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Cyril DUWOYE
directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan
aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets pris pour son application ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du Ministre de l'intérieur et des outre-mer du 7 juillet 2022 portant cessation de fonctions de M.MATHURIN Joël en qualité de préfet du Morbihan ;
VU le décret du 14 juin 2019 portant nomination de M.Guillaume QUENET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment ses articles 4 et 9 ;
VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
VU le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 22 mars 2021 nommant M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan à compter du 1^{er} avril 2021 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan ;
VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités pour les affaires générales ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, la délégation qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2022 sera exercée par :

- M. Eric BOIREAU, directeur départemental adjoint
- M. Yann LOSSOUARN, directeur départemental adjoint

Article 2 : La délégation de signature de M. Cyril DUWOYE est accordée, dans le cadre de leurs attributions aux personnes suivantes :

Pour la mission droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes

- Mme Maëlle STEPHANT, attachée principale d'administration de l'Etat.

Pour la mission politique de la ville à :

- Mme Corinne MIHIDJAY, attachée d'administration de l'Etat, pour toutes les correspondances relevant de la politique de la ville.

Pour la mission stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour la sous-commission départementale d'accessibilité et la protection des personnes handicapées ainsi que pour la commission de surendettement des particuliers à :

- Mme Henrielle LE GUELLAUT, inspectrice hors-classe de l'action sanitaire et sociale.

Dans le pôle Insertion Emploi et Solidarités - service « Lutte contre l'exclusion et protection des personnes vulnérables » à :

- Mme Gaëlle BACILIERE, attachée d'administration de l'État ; responsable du service LCEPP ;
- Mme Anne MORICE, attachée d'administration de l'Etat ; adjointe à la responsable du service LCEPP ;
- Mme Marjorie BARSOTTI, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour toutes les correspondances relevant de l'accès et du maintien dans le logement ;
- Mme Nathalie BARAUD-FEFEU, attachée d'administration de l'État pour toutes les correspondances courantes relevant de la demande d'asile et de l'intégration des réfugiés ;
- Mme Valérie POMARIEGA, conseillère technique de service social, pour les correspondances courantes relevant du PDALHPD et du SIAO ;
- Mme Guénaelle DOLOU, secrétaire administrative de classe supérieure de contrôle et du développement durable de classe supérieure, pour les correspondances courantes liées à la commission de médiation ;

Tél : 02 22 07 20 20 / 02 97 26 26 26

Mél : ddets@morbihan.gouv.fr

32 bd Résistance - BP N°62541 - 56019 Vannes - Parc Pompidou - rue de Rohan - BP N°70519 - 56017 VANNES Cedex

Pour la gestion et le suivi des instances en faveur de l'accès aux droits à :

- M. Erwan LE BOUDEC, secrétaire administratif de classe supérieure, Mme Isabelle GRALL, secrétaire administrative de classe normale pour les procès-verbaux et les correspondances du conseil médical réuni en formation plénière et Mme Nathalie GAUTIER, adjointe administrative principale 2ème classe pour ceux du conseil médical réuni en formation restreinte ;

- M. Erwan LE BOUDEC, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les actes de représentation du tuteur des pupilles de l'Etat et les correspondances courantes relatives au conseil de famille des pupilles de l'Etat.

Dans le pôle Insertion Emploi et Solidarités - "service Accès et retour à l'emploi - qualification des actifs" à :

- M. Serge LE GOFF : Directeur adjoint du travail, pour toutes correspondances et décisions relatives à l'insertion par l'activité économique, au conventionnement des missions locales pour l'emploi, des entreprises adaptées et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, aux contrats d'apprentissage du secteur public, aux contrats aidés, à la Garantie Jeunes, au Contrat engagement Jeune et au parcours contractualisé d'accès à l'autonomie.

Dans le Pôle Entreprises et Travail à :

- M. Joël GRISONI, chef de service, pour toutes correspondances et décisions en matière d'Activité Partielle, Activité Partielle de Longue Durée, agrément Service à la Personne, agrément des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

Article 3 : L'arrêté du 26 juillet 2022 portant subdélégation de signature de M. Cyril DUWOYE, directeur départemental de l'emploi, du travail et des Solidarités du Morbihan aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des Solidarités du Morbihan est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à sa date de parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Article 5 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Morbihan et les subdélégués désignés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

A Vannes, le 27 juillet 2022

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités

Cyril DUWOYE